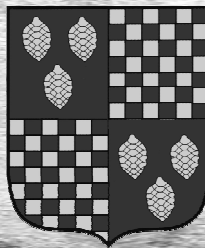


# La Petite Gazette de Champlost

avril 2011  
Numéro 9

mairie-champlost@wanadoo.fr



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Après un bulletin municipal très complet, la commission de l'information avait bien mérité ces quelques mois de repos. Avec le printemps et le retour des beaux jours, la petite gazette de Champlost se devait de reparaître et d'informer la population des dernières mesures prises par le conseil municipal.

Cette gazette fait partie de notre quotidien et certains villageois me disent l'attendre avec impatience. En effet, elle fait le point sur ce qui se passe dans notre village, au conseil municipal et les grandes lignes retenues pour l'année en cours.

Je tiens à remercier tous mes collègues qui participent à sa rédaction et qui s'efforcent de vous tenir au courant de la vie communale.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des informations à faire passer et n'hésitez pas à nous rencontrer si vous voulez participer au comité de rédaction.

Le Maire  
Jean-Louis QUERET

## Décharges sauvages

De nombreuses « décharges sauvages » sont à déplorer dans notre village (vers les bennes à verre de Champlost et Vachy, à Boudernault, aux abords de l'ancienne décharge de Prunelles). Les dépôts d'immondices sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €. Le conseil municipal fera en sorte que les « irresponsables » soient punis. Des plaintes seront déposées en gendarmerie.

## Recyclage, un seul sac

Nous le disons à chaque fois, le tri sélectif évolue !

Vous pouvez désormais mettre vos déchets recyclables dans un seul et même sac (bleu ou jaune).

Une brochure a été imprimée et distribuée il y a peu de temps mais c'était sans savoir que la COVED (qui gère nos déchets valorisables) changerait ses méthodes de tri. Cette brochure reste tout de même valable sur les déchets à recycler.

Vous pourrez donc mélanger les bouteilles vides et les boîtes de conserves avec les journaux et petits emballages cartons dans un même sac jaune ou bleu

## Chiens dit dangereux : modification de la législation.

Dorénavant, les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 doivent être titulaires obligatoirement d'un "permis de détenir" un chien dangereux, délivré par le Maire. Ce permis est délivré au vu :

- d'une "attestation d'aptitude" du propriétaire ou du détenteur du chien.
- d'une "évaluation comportementale" du chien

### Attestation d'aptitude obligatoire

Pour obtenir son permis de détention, le propriétaire ou détenteur d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie, doit être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. La formation, dispensée par un organisme agréé est d'une durée d'une journée et comporte une partie théorique et une partie pratique

### Évaluation comportementale

Pour obtenir le permis de détention, le propriétaire ou détenteur d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie, doit le soumettre à une évaluation comportementale, réalisée

dans le cadre d'une consultation vétérinaire, ayant pour objet de déterminer le danger potentiel du chien.

### Permis de détention

La détention des chiens susceptibles d'être dangereux est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune de résidence.

### Pièces à fournir justifiant :

- de l'identification du chien par tatouage ou transpondeur,
- de la vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- d'une assurance,
- pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie, la stérilisation de l'animal,
- de l'obtention de l'attestation d'aptitude et de l'évaluation comportementale

En cas de défaut de permis de détention par le propriétaire ou par le détenteur du chien, l'animal sera placé dans un dépôt adapté où il pourra être euthanasié. Les frais de cette démarche sont à la charge du propriétaire ou au détenteur du chien.

## Place Henri DUBOIS

Suite à une demande au conseil paroissial, les élus ont décidé de dénommer le parvis de l'église et l'ancien cimetière « place Henri DUBOIS ». La municipalité a souhaité ainsi rendre hommage à son ancien curé qui a, par sa forte personnalité, marqué la vie de la commune pendant près d'un demi-siècle. L'inauguration aura lieu le 26 juin 2011 après une messe célébrée en sa mémoire.

## Enveloppes « prêt à poster » à l'effigie de Champlost

La Mairie a créé et commandé des enveloppes pré timbrées dont l'impression a été payée par la Poste. Nous en ferons une présentation le 20 avril 2011 à 18h30 à la Salle des Fêtes en présence du responsable local. A cette occasion, les personnes intéressées pourront se procurer ces enveloppes communales personnalisées. Cette soirée se terminera par un « pot » offert par la municipalité.

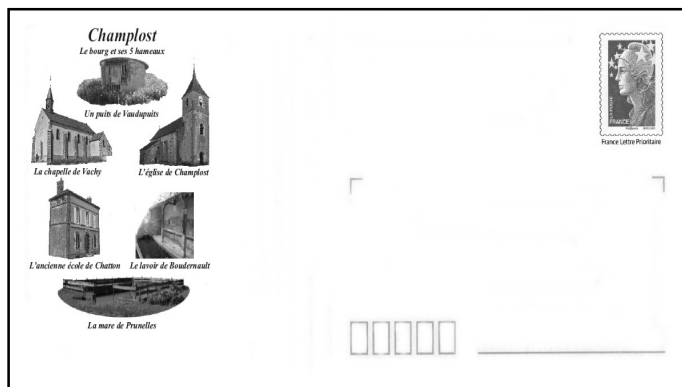
## ETUDIANTS

Si vous souhaitez donner des cours pendant les grandes vacances, faites vous connaître en Mairie. Actuellement des parents recherchent un(e) étudiant(e) pour des cours d'anglais et de français (niveau fin de 5<sup>ème</sup>).

## Conférence vendredi 15 avril 20h30 maison des Associations.

Thème : l'engagement des Républicains espagnols dans la Résistance icaunaise (1940-1944).

Cette conférence organisée conjointement par la SAHVCB et l'Amicale pour le Souvenir des Combattants de Champlost, sera animée par Frédéric GAND, professeur agrégé d'histoire, spécialiste de cette période et membre du bureau de l'ARORY.



## Horaires de la bibliothèque

Une petite erreur s'est glissée dans le bulletin, la bibliothèque de Champlost se fera une joie de vous accueillir le mardi de 16h à 18h ou le mercredi de 15h à 17h.

## Bulletin municipal

Les habitants de la commune n'ayant pas reçu leur bulletin municipal peuvent s'en procurer un à la Mairie. Un exemplaire sera envoyé aux personnes résidant en maison de retraite.

## Offices Religieux de l'ensemble paroissial Champlost / Chailley / Turny / Venizy

Dates	BRIENON sauf except. 11 h	Champlost sauf except. 10 h 30
dim 17 avril Rameau	Bellechaume 10 h 45	Chailley
21 avril Jeudi Saint	Bellechaume 20 h	Champlost 16 h
22 avril Vendredi Saint	Esnon 15 h Chemin de Croix - 20 h Office de la Croix	
23 Samedi Saint	Veillée Pascale 21 h Esnon	
dim 24 avril Pacques	Esnon	Champlost + Baptême
dim 1 mai		Venizy
dim 8 mai	Bligny	
dim 15 mai		9 h 30 Turny Fête Patronale
dim 22 mai	Vorvigny	
dim 29 mai	Bellechaume	
jeu 2 juin Ascension		1 <sup>ères</sup> Communions Champlost + Bapt.
dim 5 juin	Esnon	Chailley (Chapelle)
dim 12 juin	Bellechaume	Venizy
sam 18 juin		Profession de Foi St Flo.
dim 19 juin	Kermesse Briennon	Communions Champlost
dim 26 juin	Mercy	Champlost

Renseignements 03 86 43 15 46 ou 03 86 43 15 17 et 09 63 04 38 56

## DATES A RETENIR

20 avril	Présentation enveloppes pré timbrées
8 mai	Commémoration Armistice de 1945
13 mai	Concours de pétanque semi-nocturne
15 mai	Randonnée pédestre comité des fêtes
5 juin	marche et VTT des pompiers
18 juin	Commémoration appel du 18 juin
21 juin	Fête de la musique
25 juin	Kermesse des écoles
26 juin	Inauguration « place Henri DUBOIS »
2 juillet	Vide grenier de Champlost Carreaux
9 juillet	Retraite flambeaux, feux d'artifice, bal
17 juillet	Méchoui des Anciens
30-31 juillet	Ball-trap des Chasseurs